

République Française

Département

des Ardennes

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 008-210800983-20250131-2020111-DE



Séance du 31/01/2025

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 12 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 23/01/2025  
Date d'affichage : 23/01/2025

## Objet de la délibération : **2025-01-11**

### **Remboursement d'avance de frais engagé par Mme Marie-Chantal CORNET et M Didier SIMON**

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Jean-Luc LEGROUX, Mme Françoise MAILLOT, Mme Céline ARTICLAUT, M. Cédric FLEITER,

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, Mme Sophie HEDOIN qui donne pouvoir à M Didier SIMON, Mme Ariane SAULNIER qui donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Nelly MARCHAND donne pouvoir à Mme Françoise MAILLOT, Mme Nadine BOJANEK, M Laurent PERONNET

Secrétaire de séance : M Jean-Pierre COUTTIN

Le 31 janvier 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 22 janvier 2025.

M. le Maire expose que Mme Marie-Chantal CORNET et lui-même ont réglé personnellement des frais pour les montants suivants lesquels il présente les justificatifs de dépenses !

Mme Marie-Chantal CORNET pour l'achat de nappes pour le repas des aînés – 29.29€  
M Didier SIMON pour l'achat de nappes rondes – 88.75€

Il présente au Conseil municipal cette demande de remboursement de ces frais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le remboursement des frais avancés par Madame CORNET pour un montant de 29.29€ et par M Didier simon pour un montant de 88.75€.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le:  
et publication ou notification  
du

Fait en séance et les membres  
présents ont signé après lecture.  
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 008-210800983-20250131-2020111-DE

